



Dossier de presse

GESTION DURABLE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT :

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE DÉMOCLÈS

12 MARS 2020

Contacts presse :

Agence Relations d'Utilité Publique

Pascale Hayter - pascale.hayter@agence-rup.net - 06 83 55 97 91

Hermine Chaumulot - hermine@agence-rup.net - 06 35 99 23 52

SOMMAIRE

CONTEXTE ET ENJEUX	3
Chiffres clés	3
Le bâtiment, un secteur en transition dans sa gestion des déchets	3
Des évolutions législatives qui fixent un nouveau cap	3
DÉMOCLÈS, UNE PLATEFORME AU COEUR DE LA DÉMOLITION DURABLE	5
Un projet en trois étapes	6
Phase 1 - Constats et recommandations (2014-2016)	6
Phase 2 - Création du centre de ressources DÉMOCLÈS (2017-2018)	7
Phase 3 - Un objectif : accompagner le changement dans la durée (2019-2021)	8
LE 12 MARS 2020 : UN ÉVÈNEMENT ATTENDU PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE	9
13h45 à 18h15 THÉÂTRE ROUGE - JARDIN D'ACCLIMATATION	9
Retour d'étude : vers un modèle de traçabilité des déchets	10
Lancement du guide du diagnostiqueur	12
Lancement de l'appel à projets « 50 maîtres d'ouvrage exemplaires »	13



CONTEXTE ET ENJEUX

Chiffres clés

Le secteur de la démolition et de la réhabilitation représente l'un des principaux producteurs de déchets sur le territoire national.

- **46 millions de tonnes** de déchets issus du secteur du bâtiment sont produits chaque année en France, dont la majorité provient des opérations de démolition et de réhabilitation (42 millions de tonnes dont 11 tonnes de déchets du second œuvre).
- La directive européenne 2008/98/CE du Parlement européen sur les déchets de 2008 a fixé comme objectif de valoriser **70%** des déchets du BTP en 2020, objectif repris dans la loi française sur la transition énergétique de 2015. Aujourd'hui, selon l'ADEME, seuls **35%** des déchets du second œuvre sont valorisés.

La gestion des déchets du second œuvre constitue de ce fait un enjeu contemporain majeur qui concerne et mobilise l'ensemble des acteurs du bâtiment.

Le bâtiment, un secteur en transition dans sa gestion des déchets

Si les déchets inertes (gravats, béton, tuile...) sont globalement bien valorisés - 31 millions de tonnes (production de granulats recyclés) - il n'en est pas de même pour les 11 millions de tonnes de déchets du second œuvre (non dangereux, non inertes), peu triés et peu valorisés, pour lesquels des marges de progrès significatives existent.

Depuis la publication de la **Feuille de Route Économie Circulaire (FREC)** en mars 2018, ces derniers se sont retrouvés sur le devant de la scène avec une volonté partagée par les acteurs de la filière d'aller vers de meilleures pratiques. Si la prévention reste la solution idéale (réemploi, réutilisation), bien trier pour mieux valoriser les déchets dans une démarche de développement d'une économie circulaire constitue désormais le grand défi.

Des évolutions législatives qui fixent un nouveau cap

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée au *Journal officiel* du 11 février 2020, vient conclure des travaux débutés en octobre 2017.

Parmi les principales évolutions, elle introduit au 1^{er} janvier 2022 le principe d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les équipements et matériaux du bâtiment non encore couverts, complétant ainsi les dispositifs REP existants déjà pour certains d'entre eux (DEEE, DEA et DDS).

Cette loi introduit par ailleurs l'obligation de **traçabilité des déchets** générés et la **révision du diagnostic déchets dans une logique de responsabilisation des acteurs**.

Il reste par conséquent moins de deux années à l'ensemble des professionnels de la chaîne de valeur du bâtiment pour construire les réponses opérationnelles aux nouvelles exigences du législateur.



DÉMOCLÈS, UNE PLATEFORME AU COEUR DE LA DÉMOLITION DURABLE

Lancée fin 2014 à l'initiative de l'éco-organisme Récyclum (rebaptisé **ecosystem**) et co-financée par l'ADEME, la plateforme collaborative DÉMOCLÈS vise à améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et notamment les opérations de démolition et de réhabilitation. DÉMOCLÈS réunit l'ensemble des acteurs représentatifs de la chaîne de valeur du bâtiment : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux, gestionnaires de déchets et fabricants de matériaux/équipements.

Dix organismes (AIMCC, AMF, **ecosystem**, FEDEREC BTP, FFB, FIEEC, Périfem, SEDDRe, USH, UNTEC) sont engagés à collaborer, avec les soutiens du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère de l'Économie et des finances, et de l'ADEME.

ecosystem est un éco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

ecosystem est fortement engagé dans la démarche DÉMOCLÈS, conforme à sa philosophie du collectif au service de l'intérêt général, car elle répond à un enjeu majeur de la filière des DEEE professionnels. Ces déchets de second œuvre ne représentent qu'une faible part des déchets du bâtiment, mais une proportion importante du gisement global des DEEE en France. Pour isoler, tracer, recycler et dépolluer ces équipements usagés, **ecosystem** soutient la priorité donnée à la traçabilité portée par DÉMOCLÈS ainsi que la démarche collective avec l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en œuvre des solutions responsables, pragmatiques et efficaces.

Un projet en trois étapes



Phase 1 - Constats et recommandations (2014-2016)

Sur la base de chantiers d'observations et de groupes de travail d'experts, un ensemble de constats a pu être réalisé :

- **Des maîtres d'ouvrage peu conscients de leurs responsabilités** : commanditaires des travaux, les maîtres d'ouvrage sont les acteurs clés du changement des pratiques. Mais le constat général est qu'ils sont mal informés de leurs responsabilités.
- **Des outils de planification et suivi de la gestion des déchets peu ou mal utilisés** : aujourd'hui, un certain nombre d'outils existent pour aider les acteurs à planifier et suivre la gestion des déchets de leurs chantiers (Diagnostic déchets, clauses de marchés, Soged, BSD...) mais ils sont soit méconnus, soit leur utilisation est considérée à tort comme une charge administrative sans valeur ajoutée.
- **Une dépose sélective des matériaux/équipements indispensable** : un chantier de démolition bien exécuté est un chantier qui est précédé d'une phase de curage pendant laquelle la dépose des matériaux et équipements du second œuvre se fait de manière sélective. Ainsi, les matériaux et équipements déposés n'ont pas besoin d'être triés, il suffit de ne pas les mélanger.
- **Beaucoup de déchets qui se valorisent très bien** : sur les 24 types de déchets du second œuvre recensés, 16 bénéficient de filières de valorisation déjà opérationnelles. Cette valorisation ne peut se faire que si les déchets ont été conditionnés pour être évacués des chantiers en flux séparés.
- **Une logistique d'évacuation inadaptée génératrice de mélange de déchets** : la benne est le mode d'évacuation dominant des déchets de chantiers. Malheureusement, cette dernière favorise le mélange des déchets et rend quasi impossible leur recyclage
- **Un manque de visibilité et de traçabilité sur le devenir des déchets** : si des documents de planification et de traçabilité des déchets existent bien, notamment pour les déchets dangereux, le manque de continuité dans le partage des informations entre les acteurs prive les maîtres d'ouvrage d'une vision fiable du devenir de leurs déchets de chantier et des performances de valorisation. Les

maîtres d'ouvrage les plus volontaires sont ainsi dans l'incapacité de vérifier que les objectifs de valorisation convenus dans les marchés ont été véritablement atteints.

Phase 2 - Création du centre de ressources DÉMOCLÈS (2017-2018)

Afin d'accompagner au mieux les acteurs engagés dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques, DÉMOCLÈS a conçu et mis à leur disposition un ensemble d'outils :

- **La maîtrise d'ouvrage :**

Pour mieux connaître ses responsabilités

« [Étude juridique sur la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en matière de déchets](#) »

Pour traduire les dispositions du code de l'environnement relatives aux déchets dans les marchés de travaux

« [Guide d'accompagnement de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre](#) ».

Pour valoriser leur engagement en matière de prévention et gestion des déchets

Signature de la [charte de MOA volontaire](#).

- **L'ensemble des acteurs**

Pour mieux connaître les déchets du second œuvre et leur potentiel de recyclage

« [Guide d'information sur les filières de valorisation des déchets du second-œuvre](#) ».

- **Les entreprises de travaux**

Pour trouver des opérateurs de collecte des déchets en capacité de réellement valoriser les déchets

Mise à jour du [site web de la FFB](#)

- **Maitrise d'œuvre et Assistance à Maitrise d'ouvrage**

Pour monter en compétences sur les déchets

Mise en place de réunions d'information utilisant les outils réalisés dans le cadre de DÉMOCLÈS.

*Phase 3 - Un objectif : accompagner le changement dans la durée
(2019-2021)*

Cette dernière étape avant l'entrée en vigueur de la REP en 2022 vise à faciliter l'appropriation des outils par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans cette perspective, DÉMOCLÈS met à leur disposition de nouvelles ressources :

1. Une « **Étude préalable d'un dispositif de traçabilité des déchets de chantiers du bâtiment** »
2. Un **guide du diagnostiqueur**

DÉMOCLÈS lance par ailleurs un **appel à projets co-financé par ecosystem et l'ADEME** « **Gestion des déchets de chantiers du bâtiment : pour une maîtrise d'ouvrage exemplaire** ».



Le 12 mars 2020 : un événement attendu par l'ensemble des acteurs de la filière

Au lendemain de la publication de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, DÉMOCLÈS organise un événement de grande ampleur pour réunir l'ensemble des acteurs du bâtiment et échanger autour du défi que représente la gestion durable des déchets du bâtiment.

13h45 à 18h15 THÉÂTRE ROUGE - JARDIN D'ACCLIMATATION

Bois de Boulogne, Route de la Porte Dauphine à la Porte des Sablons, 75116 Paris - M°1 (Les Sablons)

13h45 - Discours introductif d'Arnaud Leroy, Président-Directeur général de l'ADEME

14h05 - La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : de nouvelles dispositions pour les professionnels du bâtiment

Christian Brabant, ecosystem, Vincent Coissard, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Sylviane Oberlé, Association des Maires de France, Jean Passini, Fédération française du bâtiment

15h00 - Diagnostic déchets et traçabilité : des outils créateurs de valeur pour la filière des déchets de chantier du bâtiment

Hervé Grimaud, ecosystem.

15h10 - Vers un modèle français de traçabilité des déchets du bâtiment : de bout en bout, dématérialisée, en temps réel et partagée

Roland Marion, Confédération des métiers de l'environnement, Liesbet Van Cauwenbergue, Tracimat, Justine Emringer, Etablissement Public Territorial Plaine Commune, Guillaume Carlier, Bouygues Bâtiment

16h05 - Diagnostic déchets avant démolition de qualité : un guide méthodologique à destination des professionnels

Bastien Gillard, SITOMMI, Mickaël Thierry, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), Clotilde Petriat, Eiffage, Tiphaine Roger, DEC2.

17h00 - Appel à projets maîtrise d'ouvrage exemplaire

Rym Mtibaa, ecosystem - Démoclès, Julien Roy, EPF Nouvelle Aquitaine, Valérie Bonnard, SNCF, Nicolas Roussat, ELCIMAI Environnement, Isabelle Lardin, Ville de Paris

18h00 - Intervention du grand témoin

Retour d'étude : vers un modèle de traçabilité des déchets

RETOUR SUR L'ÉTUDE PRÉALABLE D'UN DISPOSITIF DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS DE CHANTIERS DU BÂTIMENT

La traçabilité est incontournable pour aller vers de meilleures pratiques en matière de tri et de valorisation des déchets du second œuvre. Elle ne peut se réduire à une simple gestion documentaire, mais doit devenir une démarche structurante dans un cadre réglementaire clair et responsabilisant pour tous les acteurs concernés.

Suite à la participation de DÉMOCLÈS, dès 2018, aux travaux de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) au sein du groupe de travail « Reprise des déchets du bâtiment », présidé par Jacques VERNIER, une concertation associant l'ensemble de la chaîne de valeur du bâtiment a été mise en place pour conduire une étude sur la traçabilité, co-financée par l'ADEME, ecosystem et l'USH.

Après 9 mois de travail soutenu, 6 réunions du [comité de pilotage](#), 3 réunions de groupes de travail (MOA/MOE, filières de valorisation et entreprises de travaux), 1 groupe de travail élargi (réunissant tous les acteurs) et une multitude d'entretiens, DÉMOCLÈS a publié, le 7 janvier dernier, l'« [ÉTUDE PRÉALABLE D'UN DISPOSITIF DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS DE CHANTIERS DU BÂTIMENT](#) ».

Cette étude, dont les conclusions ont été unanimement validées par les participants, a conclu que seul un dispositif robuste et dématérialisé de traçabilité physique des flux de déchets, géré par un « tiers de confiance » permettra de garantir en toute transparence la bonne gestion des déchets de chantier.

Ce futur système de traçabilité devra :

- Se baser sur une procédure robuste de caractérisation des flux de déchets via la mise en place d'un standard d'identification commun ;
- Suivre les déchets depuis le chantier jusqu'aux centres de valorisation/destruction ;
- Concerner l'ensemble des flux de déchets ;
- Permettre de quantifier et de qualifier les flux ;
- Permettre un suivi « en temps réel » ;
- Permettre un partage des données ;
- Être alimenté par chaque acteur, dans le cadre d'une responsabilité partagée.

L'entité aura pour mission de :

- Définir le processus de traçabilité avec les parties prenantes.
- Fournir un outil dématérialisé d'échange de données en temps réel entre les acteurs
- Garantir la confidentialité des données relevant du secret des affaires des acteurs.
- Référencer les acteurs compétents (diagnostiqueurs qualifiés, gestionnaires de déchets disposant des autorisations réglementaires ...).

Fournir une information nationale et territorialisée consolidée et fiable pour éclairer les politiques publiques et les stratégies des acteurs économiques.



Lancement du guide du diagnostiqueur

Aujourd'hui, le Diagnostic déchets avant démolition permet une meilleure gestion des déchets (prévention/tri/valorisation). Cependant, son efficacité reste insuffisante au regard du potentiel de valorisation des déchets.

Les premières réunions du groupe de travail DÉMOCLÈS « diagnostic déchets » qui se sont tenues en 2017-2018 ont mis en avant les constats suivants :

- Le maître d'ouvrage perçoit le Diagnostic déchets comme une simple obligation réglementaire dont il doit s'acquitter.
- L'estimation des quantités de matériaux-équipement/déchets générés par le futur chantier n'est pas satisfaisante.
- Son utilisation est réduite à chiffrer la prestation de l'entreprise de travaux alors qu'il pourrait aider à anticiper la gestion des déchets et orienter les choix du Maître d'ouvrage en matière de réemploi et de valorisation.
- Certains matériaux/équipements dont l'identification est obligatoire (tel que les DEEE) sont absents, ainsi qu'une vraie réflexion sur le potentiel de réemploi et de valorisation des déchets.
- Peu de diagnostiqueurs disposent des compétences nécessaires en matière de prévention et de gestion des déchets.

Depuis, la Feuille de Route Économie Circulaire a inscrit dans sa mesure 34 de « *Revoir en profondeur d'ici mi-2019 le dispositif réglementaire actuel du "Diagnostic Déchets avant Démolition" pour passer à une logique de diagnostic/inventaire pour le réemploi et la valorisation des ressources et déchets de chantier* ».

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit notamment :

- L'élargissement du périmètre auquel s'applique le diagnostic déchets : il concerne désormais les opérations de démolition et de **réhabilitations significatives**.
- L'obligation de faire figurer dans le diagnostic **des orientations en matière de traçabilité** des produits, matériaux et déchets.
- L'obligation de **déclaration du diagnostic déchets** à un organisme désigné par l'autorité administrative.
- La possibilité pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de démolition/réhabilitation significative de faire elle-même le diagnostic déchets.

Ainsi, la conjonction d'une nouvelle réglementation et d'une évolution des mentalités - les acteurs économiques et institutionnels ont compris la nécessité de faire évoluer l'outil actuel - ont conduit DÉMOCLÈS à réaliser un **Guide de diagnostiqueur**.

Lancement de l'appel à projets « 50 maîtres d'ouvrage exemplaires »

DÉMOCLÈS lance un appel à projets pour une maîtrise d'ouvrage exemplaire. Co-financé par **ecosystem** et l'ADEME, cet appel à projets vise à permettre à 50 maîtres d'ouvrages d'acquérir des pratiques d'exemplarité en matière de gestion durable des déchets. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement pour les aider à faire un état des lieux de leurs pratiques et leur proposer un plan d'actions pour leur conduite du changement dans la durée qui leur permettra de s'approprier pleinement les outils conçus et les recommandations formulées par la plateforme.

DÉMOCLÈS, à travers le travail réalisé ces dernières années, a défini les bases des bonnes pratiques à mettre en place pour améliorer la gestion et la valorisation des déchets produits par les chantiers du bâtiment. Il faut aujourd'hui, en plus de la diffusion de ces bonnes pratiques et de la formation des acteurs, faire appliquer ces recommandations sur les chantiers, et passer ainsi de l'intention à l'action.

DÉMOCLÈS souhaite donc, à travers cet appel à projets, accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'évolution de leurs pratiques en termes de gestion des déchets de chantier et d'économie circulaire. Cet accompagnement doit se traduire par la mise en place d'actions concrètes par le maître d'ouvrage pour améliorer la gestion et la valorisation de ses déchets de chantier.

Un accompagnement en trois grandes étapes : un état des lieux, un plan d'actions et un suivi du travail. Tout au long de cette période, un baromètre permettra aux maîtres d'ouvrage de suivre l'évolution de leurs pratiques. Ils seront mobilisés dans le cadre de réunions de partage et de retours d'expériences, et des outils de communication leur seront proposés pour valoriser leur engagement.

Un accompagnement des maîtres d'ouvrage vers des pratiques d'exemplarité :

- Faire réaliser un diagnostic déchets de qualité
- Tenir compte des résultats du diagnostic déchets dans les documents de marchés
- Traduire les responsabilités des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des déchets générés dans les documents de marchés
- Mettre en place des outils de reporting permettant le suivi de l'exécution des clauses correspondantes
- S'assurer de la traçabilité des déchets permettant un récolement fiable de fin du chantier

Candidatures et sélection des projets

Sont concernés :

- Maîtres d'ouvrage public ou privé réalisant régulièrement des opérations de démolition / réhabilitation significatives.
- Des chantiers test dont la phase de consultation des entreprises n'a pas commencé.

- Candidatures à l'échelle du territoire national (DROM/COM compris)

Pour présenter sa candidature :
Se connecter sur le site DÉMOCLÈS et télécharger le dossier de candidature
dans la rubrique "Appel à projets".

Candidatures à faire parvenir à l'adresse suivante :
democles.aap@ecosystem.eco